

PROGRAMME DE FORMATION

« Comprendre, interagir et accueillir les enfants en situation de handicap et où présentant une maladie aigue »

Les actions de formation.

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances et des compétences.

Objectifs.

Savoir repérer les différents handicaps et faire le lien en fonction de leurs besoins physiques et psychologiques.

Savoir repérer et anticiper des situations à risque.

Être en mesure de leur proposer des activités/jeux/jouets adaptés.

Conseiller et soutenir la famille.

Contribuer à définir un projet d'accueil cohérent avec le projet global de la famille pour l'enfant et appliquer le PAI.

Être en capacité d'utiliser des outils de communication (pictogramme, Makaton, parlé signer)

Public :

Professionnels de la petite enfance et de l'enfance / Gestionnaires EAJE et porteurs de projets.

Personnel paramédical IDE PDE RSAI et libéral tels que psychomotricien, intervenants en soutien à la parentalité.

Famille.

Prérequis :

Français écrit et parlé.

Nature de l'action :

Conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail concernant les catégories d'actions :

Les actions de formation.

Horaires :

9h – 17h (1h de pause repas).

Contenu :

Qu'est-ce que le handicap

Être en capacité de connaître la définition, la classification et pouvoir différencier la déficience, le désavantage et l'incapacité.

Qu'est ce que la maladie chronique et la maladie aigüe

Être en mesure de les différencier, de les repérer et de les analyser afin d'agir dans les meilleures conditions pour l'enfant.

Rôle des professionnels de la petite enfance.

A construire ensemble autour de l'environnement de l'enfant, nos actes, nos paroles, nos soins, nos activités, nos actions afin de répondre aux besoins de l'enfant en situation de handicap.

Uniformiser les pratiques pour davantage de cohérence dans les équipes et/ou structures.

Moyens :

Présentation avec rétroprojecteur.

Tableau et feutre ou Paper bord.

Internet.

Résultat de l'action et suivi :

Auto-évaluation des stagiaires sur la mise en place de l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou présentant une maladie chronique sur leur structure.

Suivi par mail/téléphone.

Inscription au groupe Facebook " Organisme de formations Wild Child"

Sanction de la formation :

Attestation de présence remise à chaque stagiaire après la formation, par voie dématérialisée.

Informations complémentaires :

Les stagiaires doivent appliquer le règlement intérieur du client. Le client devra le tenir à

Disposition des stagiaires dès la transmission de la convocation.

V2. Décembre 2021